

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 SEPTEMBRE 2014 à 20 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Absents excusés : Mr GIROD et Mr VELAS.
Secrétaire de séance: Monsieur David GAUTHIER

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-Communication de l'Ain, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Les actions menées concerneront les consommations d'électricité pour l'éclairage public et les bâtiments communaux. Le syndicat proposera un programme d'actions fort, permettant de réduire durablement les consommations énergétiques sur le territoire de la commune. Ce partenariat est fixé dans la convention pour une durée de cinq ans.

Accepte les modifications de l'intérêt communautaire de certaines compétences exercées par la Communauté de Communes Haut-Bugey, sur le fondement des statuts des Communautés de communes d'Oyonnax, des Monts Berthiand, Combe du Val-Brénod et Lac de Nantua.

Accepte la restitution des compétences exercées par les Communautés de Communes d'Oyonnax, des Monts Berthiand, Combe du Val-Brénod et Lac de Nantua.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui s'applique dans notre commune depuis la présente rentrée scolaire, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ALFA 3A pour la mise en place des nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP). Des activités seront proposées aux enfants de l'école qui souhaitent y participer, le mardi et le jeudi de 15 h à 16 h 30, en sachant qu'une participation financière sera demandée aux familles par le biais d'ALFA 3A.

La convention est valable pour une année, soit du 01^{er} Septembre 2014 au 31 Août 2015.

Suite à la réforme des rythmes scolaires décide par 12 voix Pour et 01 Abstention, d'augmenter le tarif de la garderie du soir de 0,50 €, en ce qui concerne les lundis et vendredis soirs, car les cours finissent à 15 h 45.

Le prix du ticket est donc porté à 2,00 € au lieu de 1,50 € et ce, à compter du 1^{er} Octobre 2014. Les autres tarifs, garderie du matin, de midi ou du prix du repas, restent inchangés.

Le Conseil Municipal est informé par Monsieur le Maire :

Que Monsieur Le président de la CCHB renoncera à un transfert des pouvoirs de police en matière :

- De voirie : circulation, stationnement et délivrance des autorisations aux taxis, et
- D'Habitat.

Cette décision sera formalisée par un arrêté municipal.

Que les TAP ont bien débuté et que pour l'instant, les retours sont positifs aussi bien au niveau des enfants que des parents.

Que la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 14 Octobre 2014.

Séance levée à 22 H 45.

Le Maire,
Dominique TURC

+